

**MAIRIE DE JARDIN**  
**(Isère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 16

**L'an deux mil vingt quatre,**

**Le 23 juillet à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la commune de JARDIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Bernard ROQUEPLAN, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17/07/2024**

**Présents : André BRACCHI/ Christine BEAUBOUCHEZ/ Jean-Pierre HUGUET/  
Emilie DEMESY/ Thierry QUINTARD/ Marie-France ELSENSOHN/ Donatella  
COLAUTTI/ Marie-Christine EMONARD/ Christiane LENTILLON/ Jean-Yves  
AUDOUARD/ Ivan CHARDON/ Christine FAVRE/ Cédric BON/**

**Absents : S. DURANTON (pouvoir à E. DEMESY)/ J. BONNY/ Y. ERARD (pouvoir à  
J-Y. AUDOUARD)/ G. WINDHOLS/ Y. NEUFANG/**

**Secrétaire de séance : Christine BEAUBOUCHEZ**

**OBJET : DELIBERATION N°1 - TARIFS COMMUNAUX 2024**

---

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de modifier les tarifs de la garderie scolaire – majoration jardinois et extérieurs. Les autres tarifs restent inchangés. (Voir tableau ci-joint).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**POUR COPIE CONFORME,  
FAIT A JARDIN, LE 24 JUILLET 2024,  
LE MAIRE,  
Bernard ROQUEPLAN,**



TARIFS COMMUNAUX 2024 - APPLICABLES AU 01/01/24 (DELIB. DU 23/07/24)

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

038-213801996-20240723-D 230724-DE



	OBJET	DETAILS	TARIFS	OBSERVATIONS	
CANTINE	REPAS CANTINE JARDINOIS - SELON QUOTIENT FAMILIAL CAF	INFERIEUR A 610	3.03		
		ENTRE 610 ET 900	3.95		
		ENTRE 901 ET 1500	4.60		
		ENTRE 1501 ET 1800	4.90		
		PLUS DE 1801 OU SANS QUOTIENT FAMILIAL	5.22		
CIMETIERE	EXTERIEURS OU NON INSCRIT HORS DELAI PAT (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)	30 ANS	380.00		
		15 ANS	200.00		
		15 ANS	650.00		
		15 ANS	500.00		
			COUT REEL		
GARDERIE SCOLAIRE	JARDINOIS	MATIN	1.70	DU LUNDI AU VENDREDI : 7h20-8h20	
		SOIR	1.20	DU LUNDI AU VENDREDI : 16h30-17h00	
		SOIR	2.70	DU LUNDI AU VENDREDI : 16h30-18h30	
		SOIR	+10	RECUPERATION TARDIVE APRES 18h30	
		MATIN	2.10	DU LUNDI AU VENDREDI : 7h20-8h20	
		SOIR	1.50	DU LUNDI AU VENDREDI : 16h30-17h00	
		SOIR	3.40	DU LUNDI AU VENDREDI : 16h30-18h30	
		SOIR	+10	RECUPERATION TARDIVE APRES 18h30	
		SOIR	1.70	LUNDI - JEUDI : 16h30-17h30	
		SOIR	2.10	LUNDI - JEUDI : 16h30-17h30	
ETUDE SURVEILLEE	JARDINOIS	SOIR	2.70	LUNDI - JEUDI	
		SOIR	4.00	LUNDI - JEUDI	
LOCATION DES SALLES	SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS EXTERIEURES - (SOIREES DANSANTES...) SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS EXTERIEURES - (ARBRES DE NOEL, CONFERENCES, EXPOSITIONS...) SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS JARDINOISES SALLE JEAN MONNET - ASSOCIATIONS HUMAINITAIRES, SOCIALES - EXTERIEURES OU JARDINOISES SALLE JEAN MONNET - AUX JARDINOISES - POUR LES MARIAGES, EVENEMENTS FAMILIAUX MARIES OU PARENTS DES MARIES HABITANT JARDIN / 300 PERSONNES MAXIMUM - JUSQU'À 4H00 DU MATIN SALLE JEAN MONNET - AUX PERSONNES EXTERIEURES 300 PERSONNES MAXIMUM - JUSQU'À 4H00 DU MATIN ESPACE ASSOCIATIF - AUX JARDINOISES - DE 8H00 A 2H00 DU MATIN / 80 PERSONNES MAXIMUM ESPACE ASSOCIATIF - AUX EXTERIEURS ET PARTIS POLITIQUES - DE 8H00 A 22H00 / 80 PERSONNES MAXIMUM ESPACE ASSOCIATIF - CONFERENCES, EXPOSITIONS... - DE 8H00 A 22H00 / 80 PERSONNES MAXIMUM	HIVER	820.00		
		ETE	550.00	HIVER DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL ETE DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE	
		HIVER	500.00		
		ETE	400.00		
		HIVER	300.00	DEPOT D'UN CHEQUE DE CAUTION DU MEME MONTANT QUE LA LOCATION	
		ETE	250.00	SI AUCUN DOMMAGE, IL SERA RESTITUE OU DETRUIT, DANS LE CAS CONTRAIRE IL SERA ENCAISSE.	
		HIVER	120.00		
		ETE	100.00		
		HIVER	800.00		
		ETE	600.00		
		HIVER	1 000.00		
		ETE	800.00		
			1 JOUR 2 JOURS		
			HIVER	150.00 250.00	HIVER DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL ETE DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE
			ETE	120.00 200.00	DEPOT D'UN CHEQUE DE CAUTION DU MEME MONTANT QUE LA LOCATION
	HIVER	230.00 440.00	SI AUCUN DOMMAGE, IL SERA RESTITUE OU DETRUIT, DANS LE CAS CONTRAIRE IL SERA ENCAISSE.		
	ETE	220.00 420.00			
	HIVER	70.00 120.00			
	ETE	60.00 100.00			
STATIONNEMENT	DROIT DE STATIONNEMENT COMMERCANTS / FORAINS DROIT DE PLACES POUR LES COMMERCANTS AMBULANTS OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC	PAR JOUR	60.00	MOINS DE 5 METRES	
		FORFAIT ANNUEL A ECHOIR / PAR JOUR DE PRESENCE HEBDOMADAIRE	175.00 410.00	5 METRES ET PLUS	